

Présentation des différentes étapes d'un exercice de profilage

1. En QUOI consiste le profilage des déplacés ?

Le profilage des personnes déplacées est un processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures pour défendre leurs intérêts, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver une solution à leur déplacement. ¹

Le processus de profilage des IDP se compose de trois phases : 1 – Préparation, 2 - Mise en œuvre, 3 – Analyses des données et reporting.

Le profilage des déplacés vise à réunir les **données essentielles** suivantes :

- i. *Nombre d'IDP catégorisés par âge et par sexe* : en fonction du moment choisi pour l'exercice et de l'accessibilité des zones concernées, il s'agira, dans bien des cas, seulement d'estimations
- ii. *Lieu(x)* : si la méthode utilisée le permet, on recueillera des données à la fois sur le lieu d'installation actuel et le lieu d'origine.

Les **données supplémentaires** à recueillir, si possible, pourront concerner :

- i. *La cause du déplacement*
- ii. *Les modes de déplacement*
- iii. *Les préoccupations liées à la protection*
- iv. *Les besoins humanitaires*
- v. *La solution envisageable pour le groupe/ l'individu et, dans certains cas, des informations spécifiques à un programme* ²

2. Y a-t-il un besoin en profilage ?

□ Qui ?

Cette question peut être posée par n'importe quel membre de la communauté humanitaire : ONG, agence, module, groupe de modules, Coordinateur humanitaire, Coordinateur résident, gouvernement, donateurs, etc.

□ Indicateurs ?

Plusieurs facteurs (observations, faits, lacunes ou besoins) peuvent mettre en relief un besoin en profilage :

- Insuffisance de données chiffrées, catégorisées par âge et par sexe
- Intervenants multiples, écarts entre les données et absence de données chiffrées communes
- Chiffres grossis ou trop bas, absence de mécanisme commun de mise à jour des données
- Nécessité de dresser conjointement un aperçu interdisciplinaire de la situation des IDP
- Besoin de données chiffrées pour la planification, l'aide et la mobilisation

↳ **Tâche** :

1. Poser la question

▲ **Conseil 1** :

Un examen initial des données secondaires disponibles peut permettre de répondre à cette question. Si l'on pense qu'un exercice de profilage peut contribuer à remédier à un problème existant, des personnes expérimentées ou des experts en profilage pourront apporter, par la suite, une réponse plus précise.

¹ La définition adoptée à l'échelle interinstitutionnelle se trouve dans le Guide sur le profilage des personnes déplacées, édition 2008, chapitre 1, page 5.

² Les données liées à des programmes spécifiques ou à des projets sont souvent incluses dans les exercices de profilage.

- o Manque d'informations de base

3. Sensibilisation et mobilisation

Une fois que la question du profilage a été posée, l'acteur qui a lancé le débat doit :

- Organiser une première discussion sur les besoins et les attentes en matière de profilage.** L'ensemble des différents acteurs doivent prendre part à ce processus collaboratif. L'examen des données disponibles servira de base de discussion. On tâchera également de savoir, à ce stade, quelles sont les cartes disponibles.
- Contacteur une agence, un centre ou un expert en profilage** pour procéder à une première évaluation de la situation. [On pourra notamment prendre contact avec le Service commun de profilage des déplacés à ce stade].

Pour renforcer les actions de sensibilisation et de mobilisation, l'agence, le centre ou l'expert en profilage peuvent :

- Discuter avec les différents acteurs des diverses méthodes de profilage.
- Réfléchir à ce qu'un exercice de profilage peut ou non apporter.
- Réfléchir à d'autres méthodes possibles de collecte des données en fonction des objectifs et des délais fixés en commun.
- Rédiger un document de réflexion simple (une page), avec une proposition de méthode, de délai et de budget

4. Équipe de pilotage et mécanisme de mise en œuvre

Une fois qu'ils sont parvenus à un accord sur la nécessité de l'exercice de profilage, les acteurs impliqués doivent déterminer s'ils disposent des ressources suffisantes pour l'ensemble du processus. Si tel n'est pas le cas, ils devront réfléchir aux moyens de se les procurer ou de les mettre en place.

Un certain nombre de questions devront être prises en compte avant le lancement de l'exercice de profilage :

- Quel(le) équipe/acteur dirigera l'exercice de profilage ? (dans les pays où l'approche de responsabilité modulaire a été mise en place, il s'agira, la plupart du temps, des modules de protection ou CCCM. Dans les pays où elle ne fonctionne pas, c'est le bureau du CH/RC, qui mènera les opérations ou désignera un autre responsable).
- Quel sera le mode opératoire et qui se chargera de la mise en œuvre ?
- À qui appartiendront les données collectées ?
- A-t-on prévu un plan de diffusion des données ?
- Quelles sont les exigences en matière de confidentialité ?
- Comment l'exercice sera-t-il financé ?

↳ **Tâche :**

1. Distinguer ce qui relève ou non du profilage.
2. Parvenir à une décision sur l'organisation ou non d'un exercice de profilage.

▲ **Conseil 2 :**

Veillez à impliquer tous les acteurs concernés : gouvernement, CH, CR, membres du/des module(s), y compris les ONG locales, partenaires opérationnels potentiels, membres ou représentants d'autres modules et tout autre acteur concerné.

↳ **Tâche :**

1. Accord sur la composition de l'équipe de pilotage, la propriété des données et les procédures opératoires standard.
2. Fonds pour les phases de préparation et de formation (au minimum).
3. TdR de l'expert en profilage des déplacés.
4. Recrutement d'un expert en profilage des déplacés.

Une fois que les réponses à ces questions auront été apportées, les acteurs impliqués réuniront les fonds nécessaires à la première phase du profilage et chargeront un expert d'élaborer la méthodologie.

▲ Conseil 3

Les termes de référence de l'expert en profilage comprendront, dès le départ, les tâches suivantes :

- 1- *Se mettre en contact avec les différents acteurs et obtenir leur soutien*
- 2 - *Concevoir la méthodologie (budget, délais, questionnaire, rapport et plan de tabulation, outils de collecte des données)*
- 3 - *Désigner, conjointement avec les membres du module, le(s) partenaire(s) opérationnel(s)*
- 4 - *Former le(s) partenaire(s) opérationnel(s)*

5. Méthode de collecte des données

L'expert en profilage élaborera la méthode de collecte des données. Si l'on recourt à des méthodes d'échantillonnage, sa tâche consistera à concevoir une méthode statistique efficace, produisant des estimations fiables. Pour disposer d'un ensemble de données complet, il est préférable de s'appuyer sur une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives.

La méthode de collecte de données dépendra, entre autres, des facteurs suivants :

- Types et modes de déplacement
- Ressources disponibles (financières et humaines)
- Niveau de précision requis
- Accessibilité du lieu concerné
- Temps disponible
- Répartition géographique et types d'installations
- Perceptions et sensibilités des IDP
- Ressources et mises à jour nécessaires

Parmi les méthodes possibles : images satellites, cartes, comptage par tête, surveillance des flux, enquêtes auprès des ménages et des individus, entretiens avec les informateurs clés, entretiens avec des groupes cibles, entretiens semi-structurés, etc.

Le recours à plusieurs méthodes permet, à la fin de l'exercice, d'obtenir des analyses de meilleure qualité. Il appartient à l'expert en profilage, qui a la responsabilité de concevoir la méthodologie, de proposer une combinaison adaptée.

Parmi les méthodes susceptibles d'être combinées dans un exercice de profilage des IDP :

- Méthodes d'estimation rapide* : cartographie de sites, collecte de listes, imagerie satellitaire/aérienne, surveillance des flux, densité de population, comptage des habitations, comptage par tête, comptage par échantillonnage, extrapolation à partir de sous-groupes.
- Profilage fondé sur l'aide humanitaire* : mise à jour de données extrapolées provenant de structures d'aide humanitaire (centres de distribution alimentaire, dispensaires de soin, etc.)
- Enquêtes auprès des ménages* : basées sur des méthodes d'échantillonnage.
- Enregistrement*
- Recensement*
- Entretien qualitatif*
- Entretien avec des groupes cibles*

↳ **Tâche :**
Élaboration de la méthodologie et des outils et notamment, si l'on a recours à des méthodes d'échantillonnage :

- Déterminer la taille de l'univers étudié
- Déterminer la méthode d'échantillonnage
- Sélectionner l'échantillon
- Extrapoler/généraliser les données concernant l'échantillon

Δ Conseil 4

Outre les compétences dans le domaine des statistiques, les savoir-faire locaux sont d'une grande utilité pour déterminer la faisabilité de la méthodologie (combinaison de méthodes) choisie. Il faut en particulier tenir compte des aspects culturels, qui peuvent avoir un impact sur le type de questions qui pourront être posées, le cadre dans lequel elles seront posées, le choix des recenseurs, etc.

Les formulaires utilisés doivent être clairs, simples et accompagnés de guides destinés à l'utilisateur, au responsable et à l'enquêteur.

- Les formulaires doivent pouvoir être remplis par des équipes non-expertes.
- L'unité de mesure doit être claire : individu, communauté, foyer, etc.
- Les questions doivent être formulées clairement, pour que les réponses donnent les informations souhaitées.
- Les questionnaires doivent pouvoir être compilés pour produire les statistiques voulues et pouvoir être traités par des bases de données.
- Les données recueillies doivent pouvoir contribuer à la prise des décisions nécessaires en temps voulu.

Pour favoriser l'implication des acteurs, le questionnaire doit être élaboré en collaboration avec tous les partenaires et en fonction de leurs besoins. Il doit permettre de recueillir, au minimum, les informations suivantes :

- Données chiffrées catégorisées par âge et par sexe
- Lieux, notamment le lieu d'installation actuel et le lieu d'origine
- Données supplémentaires, en fonction des demandes des acteurs concernés

↳ **Tâche :**

1. Questionnaire
2. Guide de l'utilisateur
3. Rapport et plan d'analyse

Le plan de tabulation indiquera quels types d'informations devront être collectées et sous quel format. Son objectif est de permettre aux différents acteurs de :

- Savoir quelles informations ils vont recevoir
- Faire en sorte que les questions posées leur donnent les informations dont ils ont besoin

Comme l'exercice est collaboratif, les exigences des différents acteurs devront se limiter aux informations interdisciplinaires ou aux données essentielles sur un domaine en particulier. Le profilage peut d'ailleurs constituer une base de travail pour l'élaboration d'évaluations de besoins spécifiques plus détaillées.

7. Recrutement de recenseurs et signature d'accords

Les tâches à accomplir pendant cette phase sont les suivantes :

- Si l'agence responsable du profilage des IDP n'assure par la mise en œuvre opérationnelle, elle la délèguera à un partenaire et signera un mémorandum d'accord. Les accords contractuels devront clarifier la question de la propriété des données, proposer un plan de diffusion des données et énumérer les exigences en matière de protection des données.
- Élaboration de TdR pour le personnel à recruter, conformément aux conditions de mise en œuvre de l'exercice de profilage
- Recrutement de personnel
- Accord sur les procédures opératoires standard (POS)

↳ **Tâche :**

Signature d'un mémorandum d'accord (MOU), élaboration des TdR, recrutement du personnel, adoption des POS

Δ Conseil 5

Cette étape s'insère souvent entre l'élaboration de la méthodologie et la mise en œuvre effective. Pour faciliter le passage de relais et garantir une bonne compréhension des besoins et des moyens à employer, il est préférable que l'expert chargé d'élaborer la méthodologie de profilage y prenne part.

8. Formation et procédures opératoires standard

Le personnel récemment recruté ou nommé devra être formé à la méthodologie choisie, aux notions utilisées et aux méthodes concrètes à appliquer. Cette formation se déroulera, si possible, sous forme de tests sur le terrain et abordera les points suivants :

↳ Tâche :

1. Élaboration et organisation de formations
2. Diffusion des consignes destinées aux recenseurs

- Le processus/les étapes de l'exercice ainsi que les responsabilités et le rôle précis de chaque membre du personnel
- La clarification des définitions
- L'utilisation des formulaires et notamment du questionnaire (indiquer au personnel comment le remplir et comment l'adapter en fonction des situations)
- Les techniques de collecte des données (entretiens, entretiens avec des groupes cibles, entretiens semi-structurés)
- La circulation des informations

Δ Conseil 6

La formation pourra comporter un exercice de mise en application d'une journée sur le terrain, ce qui permettra de vérifier que la procédure a bien été comprise. Elle pourra être décomposée en modules, pour que les personnes qui ont des tâches précises bénéficient d'une formation adaptée à leurs besoins.

9. Collecte des données

Pendant la phase de collecte des données, il est important que le responsable organise régulièrement des séances de débriefing avec les recenseurs et les chefs d'équipes pour contrôler l'avancée des travaux, régler les problèmes, répondre aux questions et adapter le calendrier d'exécution.

10. Gestion et saisie des données

Le processus de gestion des données débute au moment de l'élaboration du questionnaire et du plan de tabulation. On veillera notamment à ce qu'ils soient compatibles.

↳ Tâche :

1. Élaboration d'une base de données
2. Mise en place de POS

Tout exercice de profilage implique la désignation d'un responsable de la gestion des données et un personnel formé à la saisie de données.

La procédure de saisie des données doit être contrôlable, claire, simple et cohérente. Elle doit tenir compte de la zone géographique couverte par l'exercice, des impératifs logistiques et de la présence ou non d'un accès à Internet et d'une alimentation électrique.

Toutes les données recueillies seront enregistrées dans la base de données pour y être analysées et diffusées. On conservera la même base de données tout au long de l'exercice de profilage organisé dans un pays.

11. Analyse des données, rapports et diffusion des données

- L'analyse des données et le plan de tabulation doivent être compatibles.
- Le recours à un logiciel de statistique est vivement recommandé pour certaines méthodes.
- Un rapport final sera établi et transmis aux acteurs concernés une fois l'exercice de profilage terminé.
- Les informations essentielles doivent être mises à la disposition de tous.
- Certaines informations pourront être communiquées sous réserve de l'accord de l'agence ou de l'équipe qui dirige l'exercice de profilage (ex. : module de protection).
- Les modalités de partage des données devront être déterminées dès le début de l'exercice.

▸ **Tâche :**
1. Rapport analytique final
2. Tableaux / données statistiques

12. Mise à jour des données

Le rapport descriptif et analytique indiquera, dans la mesure du possible :

- Les conditions de mise à jour des données
- La procédure de mise à jour des données
- La fréquence de mise à jour des données